



**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

N°...09 /DC/FEICOM/CIPM/2025 DU...14 OCT 2025  
POUR L'ACQUISITION ET LE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE SECURITE POUR  
LE SITE WEB ET LE SERVEUR DE MESSAGERIE, ET LE RENOUVELLEMENT DES  
LICENCES KASPERSKY EDR POUR LE FEICOM

**1. Objet de la Demande de Cotation**

Dans le cadre du renforcement du dispositif de cyber sécurité du FEICOM, le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) lance une consultation pour l'acquisition et le déploiement des solutions de protection pour son site web et son serveur de messagerie, ainsi que le renouvellement des licences Kaspersky EDR (Endpoint Detection and Response).

**2. Consistance des prestations**

Les prestations consistent en l'acquisition des licences logicielles et services associés pour les infrastructures informatiques du FEICOM, notamment : une (1) licence de sécurité pour applications Web (WAF), une (1) licence de l'antivirus Kaspersky Endpoint Detection and Response (KEDR) pour quatre-cent (400) utilisateurs, ainsi que le déploiement des outils (WAF, KEDR) y compris la formation et le transfert de compétences techniques.

**3. Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires camerounais, pouvant justifier d'une expérience minimale dans la fourniture des solutions de sécurité informatique.

**4. Financement**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2025, sur la ligne budgétaire : 20-10-00, « Logiciels ».

**5. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est exclusivement en ligne.

**6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Il peut être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

Le dossier physique peut être également consulté Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4 561 MIMBOMAN YDE 4<sup>ème</sup>, Téléphone 222 235 164 / Fax 222 231 759, Porte 11, Poste 217 dès publication du présent Avis.

## 7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

Il est possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission est conditionnée par le versement d'une somme non remboursable de quarante mille (40 000) Francs CFA dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC, au titre des frais d'acquisition du DAO.

## 8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt-cinq millions (25 000 000) Francs CFA TTC.

## 9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste dans la pièce 12 du Dossier de Demande de Cotation dont le montant s'élève à cinq cent mille (500 000) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC). En cas de chèque-banque ou chèque certifié produit en lieu et place du cautionnement de soumission, celui-ci doit être libellé à l'ordre de la CDEC pour le compte du Maître d'Ouvrage. Ledit chèque doit être transmis par l'établissement financier émetteur dans un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis. L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission délivré par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Un cautionnement de soumission produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considéré comme absent. Le cautionnement de soumission suivi du récépissé de consignation présenté par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## 10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

La cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le..... **11 NUV 2025**..... à 09 heures précises.. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

**« DEMANDE DE COTATION  
N° ....09.... /DC/FEICOM/CIPMI/2025 DU .....11 OCT 2025.....  
POUR L'ACQUISITION ET LE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE SECURITE POUR  
LE SITE WEB ET LE SERVEUR DE MESSAGERIE, ET LE RENOUVELLEMENT DES  
LICENCES KASPERSKY EDR POUR LE FEICOM**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

### Nb Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes:

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;

- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## 11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le...**1 NOV 2025** à 10 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission située à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561, Ydé 4ème Mimboman.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de Demande de Cotation.

## 12. Recevabilité des Cotations

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## 13. Critères d'évaluations

### 13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
2. de l'absence ou de la non-conformité du cautionnement de soumission et acquitté à la main à l'ouverture des plis conformément à la lettre circulaire du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
3. de l'absence ou la non-conformité du récépissé délivré par la CDEC à l'ouverture des plis ;
4. du défaut de présentation de l'original du cautionnement de soumission timbré (version papier) à l'ouverture des plis, pour les besoins de conservation, conformément au point 17 de la circulaire n° 000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics

5. de fausses déclarations, des manœuvres frauduleuses ou de la falsification de pièces ;
6. du non-respect de 4/5 critères essentiels dont les références ;
7. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés au cours des trois (03) dernières années ;
8. de l'absence du prospectus en couleur accompagné de la fiche technique du fabricant indiquant clairement les spécifications techniques de la fourniture ;
9. de la non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture ;
10. de la non-conformité du profil de l'expert en charge du déploiement ;
11. de l'absence de la copie certifiée par le Ministre des Postes et Télécommunications ou son représentant dûment mandaté, de l'agrément d'auditeur de sécurité des réseaux et systèmes informatiques (en cours de validité) ;
12. de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant (pour les solutions de sécurité pour le site web et le serveur de messagerie) ;
13. de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par Kaspersky (Qualify Integrator Resseler - QIR) ;
14. de L'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
15. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
16. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
17. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
18. de l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

### **13.2-Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

1. La présentation de l'offre ;
2. Les références du soumissionnaire ;
3. La capacité financière ;
4. Les preuves d'acceptation des conditions du marché ;
5. Méthodologie et calendrier de livraison.

### **14.Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **trente (30) jours calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### **15.Tranches/Allotissement**

Les prestations pour ce marché sont réunies en un lot unique.

### **16.Attribution**

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

### **17.Durée de validité des Cotations**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

## **18.Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4 561 MIMBOMAN YDE 4<sup>ème</sup>, Téléphone 222 235 164 / Fax 222 231 759, Porte 11, Poste 217 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

## **19.Assistante technique**

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm)

## **20.Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MO/MD au numéro ..... et de l'ARMP au numéro .....

### Copies :

- MINMAP/ATCR ;
- ARMP pour insertion au JDM ;
- Président/CIPM ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives

Yaoundé, le 14 OCT 2025

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
MAITRE D'OUVRAGE**



*Philippe Camille Atao*  
**REGISTRAT HORS-HIERARCHIE**